

**Association du personnel de la Ville, de la Communauté de
Communes,
du CCAS de Pont-Audemer et de la Communauté de Communes de Pont-
Audemer Val de Risle
Compte-rendu du lundi 7 septembre 2026**

Présents : Beaugendre Muriel, Cadinot Julie, Coignard Didier, Corbon Brigitte, Costandi Isabelle, Déchamps Mireille, Delamare Michel, Delaperelle Nicole, Lecarpentier Martine, Lemerancier Colette, Lucas Myriam, Pottier Marie-Claire, Terrasse Sylvie.

Absents excusés : Deshayes Hubert, Métayer André

Futuroscope : Tous les participants sont revenus enchantés. « Aucun pépin » dicit Muriel.

Un grand succès a été obtenu pour la sortie Halloween du 10 octobre prochain au Parc Astérix. Nous avons 2 bus.

Ci-joints :

- Bulletin d'activités sportives et culturelles. Date limite : 05/11/2026
- Bulletin d'inscription pour une journée libre à Paris le 05/12/1926 : balade, visite d'un monument, d'in musée, shopping, admirer les vitrines, balades sur la Seine....
- Bulletin d'inscription pour un week-end en Thalasso à Bagnoles de l'Orne les 13 et mars 2027

NOEL ENFANTS : Quelques changements (Bulletin en Octobre)

Pour les adhérents dans l'impossibilité de venir (ou les grands-parents) les jouets seront à votre disposition le LUNDI 28 DECEMBRE de 13h 30 à 18h au bureau de l'Association.

NOEL ADULTES sans enfants : également changement par rapport aux années passées (bulletin également en octobre à nous retourner sans faute si vous souhaitez participer). Si impossibilité de vous déplacer, vous pourrez retirer votre cadeau, parfum ou bon d'achat le LUNDI 28 DECEMBRE également.

Afin de mettre nos dossiers à jour, pour TOUS LES ADHERENTS un nouveau bulletin d'inscription vous est envoyé PAR COURRIER à nous retourner dûment rempli et signé avant le 31 décembre avec votre chèque de renouvellement – 30€ pour les actifs et 34€ pour les retraités PAR COURRIER EGALEMENT OU EN LE DEPOSANT AU BUREAU DE L'ASSOCIATION ET NON PAR MAIL. Préciser le nom et prénom de votre conjoint car sauf en cas de mariage ou de pacs, le nouveau conjoint ne peut bénéficier des avantages « adhérent » qu'au bout de 2 année de vie commune. Surtout bien préciser votre date d'entrée dans la commune ou CDC pour votre médaille. Nous rappelons que les enfants des nouveaux conjoints ne peuvent bénéficier ni de l'Arbre de Noël, ni sortie, ni participation culturelle et sportive. Merci de votre compréhension.

ET SURTOUT NE JAMAIS AGRAFER VOS CHEQUES AVEC DES DOCUMENTS
QUELS QU'ILS SOIENT.

PS : pour les adhérents qui comptent prendre leur retraite en 2027, merci de nous en informer dès maintenant.

Prochaine réunion le lundi 2 Novembre 2026